

Portes Ouvertes

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA SAÔNE-ET-LOIRE

LES 7 & 8 SEPTEMBRE

10H / 18H
SAMEDI

8H / 17H
DIMANCHE

Animations Famille toute la journée

Marché artisanal et gourmand le samedi

Brocante nature le dimanche

AU MOULIN GANDIN À VIRÉ

PLUS D'INFORMATIONS SUR WWW.CHASSE-NATURE-71.FR

ENTRÉE
GRATUITE

Pour fêter ses 100 ans, la Fédération des chasseurs de la Saône-et-Loire (FDC 71), organise des journées **Portes Ouvertes les 7 & 8 septembre 2024** à son siège à Viré.

Cet évènement grand public sera ponctué d'animations autour de la Chasse et de la Nature, dont un **marché gourmand et artisanal qui réunira créateurs, artisans et producteurs.**

Le Samedi 07 Septembre

de 10h à 18h

Moulin Gandin - 71260 VIRE

Marché gourmand et artisanal du 7 septembre 2024

DOSSIER DE CANDIDATURE

A retourner au plus tard le 26 août 2024 à l'adresse ci-dessous :

FDC 71

Le Moulin Gandin

24 rue des 2 Moulins – CS 90002

71260 Viré

Contact : Kathleen Viron - Tél : 03 85 27 92 77 / 06 02 12 09 56

Courriel : kviron@chasseurdefrance.com

Conditions d'inscription

Les professionnels intéressés sont invités à déposer leur candidature en retournant la fiche d'inscription dûment complétée et accompagnée impérativement des pièces listées ci-après à l'adresse mentionnée en page de garde.

La date de clôture de réception des dossiers pour le Marché gourmand et artisanal du 7 septembre 2024 au Moulin Gandin à Viré est fixée au : **lundi 26 août 2024**

Tout dossier incomplet ou reçu hors délais, cachet de la poste faisant foi, ne sera pas étudié.

L'installation des stands se fera obligatoirement le jour même à partir de 7 heures et impérativement avant 9 heures, après cet horaire l'arrivée sera interdite.

Pièces à Fournir

- ✓ La **fiche d'inscription exposant** « MARCHÉ GOURMAND ET ARTISANAL » comprenant le descriptif des produits proposés, dûment complétée, datée et signée.

- ✓ Une copie de **l'extrait d'immatriculation** au registre du commerce et des sociétés, répertoire des métiers D1, de l'agriculture ou URSSAF

- ✓ La **carte** permettant l'exercice d'une activité **commerciale ou artisanale ambulante** si vous êtes concerné.

- ✓ **L'attestation d'assurance civile et professionnelle** en cours de validité spécifiant la garantie pour participer aux marchés et foires.

- ✓ La copie d'une **pièce d'identité en cours de validité**.

Règlement

LIEU

Le marché gourmand et artisanal, se tiendra au Moulin Gandin sur le parking de la Fédération à Viré.

DATES/HORAIRES

Le Marché gourmand et artisanal sera ouvert au public le samedi 7 septembre 2024. La date du marché peut être annulée pour tout motif le justifiant.

Les horaires d'ouverture et de fermeture au public sont les suivants :

- Ouverture : 10h
- Fermeture : 18h

Le déballage des marchandises et l'installation des stands doivent se faire impérativement le jour même à partir de 7h et au plus tard à 9h.

A partir de 9h, plus aucune installation ne sera tolérée.

Le remballage des stands s'effectue impérativement à partir de 18h00.

ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS

Tous les dossiers complets de demande de participation seront étudiés.

Les attributions sont faites pour la durée du marché.

L'autorisation d'exercer sur le marché est personnelle et incessible.

L'emplacement attribué ne peut en aucun cas être vendu, cédé, prêté, loué, sous-loué en tout ou partie à un tiers, sous peine de retrait immédiat de cette autorisation.

Les autorisations sont délivrées pour l'exercice d'une activité qui est déclarée préalablement à l'autorité municipale. Tout changement d'activité, durant la période pour laquelle cette autorisation a été consentie, entraîne purement et simplement le retrait de ladite autorisation.

Il est interdit d'exercer d'autre commerce que celui pour lequel l'autorisation a été accordée.

Les exposants s'engagent à tenir leur place et doivent impérativement être présents pendant toute la durée du marché. Les absences non justifiées et le non-respect de cet engagement entraînent la perte de l'autorisation et l'exclusion du marché. Les titulaires d'emplacement ne peuvent prétendre à aucune indemnité.

STATIONNEMENT DES VEHICULES

Le déballage des marchandises doit s'effectuer, sans gêner la circulation le jour même à partir de 7 heures et impérativement avant 9h.

Le remballage des stands doit s'effectuer entre 18 heures et 20 heures.

HYGIENE ET PROPRETE

Tout emplacement doit être laissé propre. Chaque marchand doit maintenir son emplacement en constant état de propreté. A la fermeture du marché, les lieux doivent être nettoyés de tous déchets, détritrus, papiers, cartons, emballages et autres.

ORGANISATION/ INSTALLATION

Le matériel d'aménagement des stands n'est pas fourni ; il est à la charge des exposants (ex : tréteaux, tables, chaises, présentoirs, parasols, tonnelles, rallonges électriques...).

LA CONCURRENCE

La concurrence étant à la fois libre et souhaitable, plusieurs exposants proposant le même type de produits ou de créations pourront obtenir un emplacement sur le "Marché Gourmand et Artisanal". Nous veillerons toutefois à leur nombre.

SANCTION

Toute personne qui ne respecterait pas les dispositions du présent règlement, se verra immédiatement retirer l'autorisation d'exposer, sans que le bénéficiaire puisse réclamer le remboursement de tout ou partie de la redevance, ou prétendre au versement d'une quelconque indemnité.

FICHE D'INSCRIPTION EXPOSANT

« MARCHÉ GOURMAND ET ARTISANAL »

FICHE D'IDENTITÉ

NOM..... - PRENOM

Enseigne commerciale :

N° SIRET – inscription registre : - Activité :

Adresse :

Code postal : ____/____/____/____/____ - Ville :

Tél.: ____/____/____/____/____ - Portable : ____/____/____/____/____

Email :@.....

Site web : - Page Facebook :

CATEGORIE DE PRODUITS PROPOSES A LA VENTE

- Produits gastronomiques
- Peinture / Œuvres artistiques
- Jeux – Jouets
- Arts de la table
- Bien-être
- Cosmétique
- Décoration
- Gourmandises / friandises
- Autres produits (à préciser)

DESCRIPTIF DES PRODUITS, SERVICES, PRESTATIONS
proposés, fourchette de prix...

- Je souhaite réserver un emplacement sur le marché artisanal et gourmand, situé au Moulin Gandin à Viré le 7 septembre 2024.
- Je déclare avoir pris connaissance de l'intégralité des modalités précisées dans le dossier de candidature.
- Je m'engage également à respecter toutes les mesures de sécurité imposées par les organismes compétents.
- J'accepte l'utilisation de mes données personnelles et de mon image pour cette manifestation.

Date ____/____/2024

« Lu et approuvé » - écrit en main propre.

CACHET ET SIGNATURE

DEMANDE DE RESERVATION « MARCHÉ GOURMAND ET ARTISANAL »

EMPLACEMENT

- 1 emplacement de 3m linéaires
- Mètre(s) complémentaire(s)

TOTAL METRES SOUHAITES :

HEURE D'ARRIVEE POUR L'INSTALLATION :

Samedi

- 7h
- 8h

DEMANDES PARTICULIERES :

.....

PERSONNE PHYSIQUE PRESENTE SUR LE MARCHÉ

- Le demandeur
- Conjoint(e)
- Autre

Nom : TEL

Nom : TEL

Nom : TEL

CACHET ET SIGNATURE